

membres à promouvoir et diffuser leurs cultures respectives et favorise la compréhension réciproque de leurs peuples et la formation, chez ceux-ci, d'une opinion éclairée sur les cultures qu'elle représente.

Voici comment fonctionne l'Agence: la conférence générale, qui en oriente l'activité et en approuve le programme de travail, se réunit au niveau ministériel tous les deux ans; un conseil d'administration, qui approuve et contrôle le développement des projets soumis par les membres, se réunit tous les ans; un conseil consultatif assure la collaboration de l'Agence et des nombreux organismes francophones non gouvernementaux; enfin, un secrétariat est chargé de la préparation et de l'exécution du programme et des rapports budgétaires et financiers.

Le secrétariat compte quatre directeurs généraux chargés respectivement de la culture, de l'éducation et de la formation, de la coopération scientifique et technique, et de l'administration et des finances. Les trois premiers sont directement responsables des différents volets du programme de l'Agence: programmes culturels (création et diffusion des biens culturels, conservation des traditions, échanges culturels, etc.), programmes d'éducation et de formation (sessions de formation, échanges entre enseignants, création de banques de données et de réseaux de diffusion, etc.) et programmes scientifiques et techniques (collaboration avec les institutions de recherche et les universités, étude des énergies renouvelables, résistance à la sécheresse, etc.).

Le Canada et l'ACCT

Le Canada participe à tous les programmes de l'Agence et apporte son concours dans le domaine scientifique et technique afin de mettre au point un certain nombre de dispositifs propres à assurer une circulation rapide de l'information entre les membres. Il tient aussi à maintenir un équilibre entre l'aspect culturel et l'aspect technique de l'Agence. À cet effet, il a proposé en 1975 la création du Programme spécial de développement (PSD), inspiré du «Commonwealth Fund for Technical Cooperation».

Le Programme spécial de développement (PSD)

Alimenté par des contributions volontaires, le PSD étudie et réalise des programmes modestes correspondant à des besoins exprimés par tout membre de l'Agence, notamment dans trois grands secteurs, soit ceux de l'assistance technique, de la formation et du perfectionnement et des études techniques et de faisabilité.

Dans le secteur de l'assistance technique, on favorise la coopération entre membres. Les projets réalisés jusqu'ici ont touché entre autres les domaines de l'agriculture, des langues nationales, de l'énergie solaire, de l'hôtellerie, de l'éducation, de la radio et de la télévision, des pêches, des transports, des arts et de l'artisanat. Par exemple, un spécialiste gabonais des communications est allé à Djibouti former des annonceurs, un spécialiste du Bénin a effectué pour le compte du Burundi une étude de faisabilité sur l'amélioration du transport de marchandises sur le lac Tanganyika, un Tunisien est allé en Côte-d'Ivoire partager ses connaissances en matière de commercialisation des arts et de l'artisanat, et un spécialiste canadien a participé à l'étude des finances publiques et des opérations du ministère des Finances de la Dominique.

Les activités de formation et de perfectionnement visent à adapter la technologie aux conditions locales par l'octroi de bourses d'études. On accorde beaucoup d'importance aux stages pratiques (sur le tas), et les projets se concentrent dans les pays en développement proprement dits de façon à éviter un exode des cerveaux vers le monde industrialisé et à favoriser un partage des connaissances locales. La formation touche surtout la santé publique, l'agriculture, l'administration et la protection des cultures locales. Par exemple, un spécialiste de la République centrafricaine a été détaché auprès du ministère de l'Agriculture de la Côte-d'Ivoire, un stagiaire camerounais est allé étudier l'hôtellerie et l'exploitation touristique à Nice, deux Béninois ont étudié l'évaluation de projets à l'Institut africain de développement économique et de planification à Dakar, au Sénégal, et un technicien du ministère de la Santé de l'île Maurice est venu apprendre auprès de l'Énergie atomique du Canada comment assurer l'entretien d'un appareil de radiothérapie au cobalt.

Pour ce qui est des études techniques, elles ont porté sur toutes sortes de questions intéressant certaines régions en particulier. Ainsi, des études de faisabilité ont été effectuées dans le domaine du tourisme au sein de la Communauté économique des pays des Grands Lacs, qui regroupe le Burundi, le Rwanda et le Zaïre; un juriste canadien a aidé le Mali à moderniser ses lois en matière de prospection et d'exploitation pétrolières; et une autre étude